



Les Amis d'Annai Velanganni Orphanage

A.A.V.O

Parrainages d'enfants en Inde

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 6 Octobre 2018
à la maison des associations du 13^{ème}
11 rue Caillaux - PARIS 13

1 – Point sur la vie de l'orphelinat.

Compte tenu de la participation exceptionnelle de DEVI, directrice, la plus grande partie de l'Assemblée Générale est consacrée à son intervention et aux questions qui lui sont adressées.

Scolarité

Dans un premier temps DEVI évoque la vie de tous les jours à l'orphelinat et la scolarité des enfants. La plupart des enfants sont maintenant répartis dans trois écoles privées de Pondicherry : Alpha Matriculation High School, Koathari Vidhaya Mandhir et Blessed Mother Teresa Model Hr Sec School. Dans ces écoles privées, les frais de scolarité sont relativement élevés mais l'enseignement est de meilleure qualité et les élèves mieux suivis que dans les écoles publiques. Par ce choix, nous espérons donner les meilleures chances aux enfants.

Un seul enfant reste en scolarité au lycée français dans la mesure où il termine son cycle.

Cinq jeunes sont engagées dans des études supérieures.

Un effort particulier a été fait pour le soutien scolaire et l'aide aux devoirs. Les nouvelles classes aménagées récemment dans l'annexe et la présence d'un répétiteur sont un plus pour les enfants

A côté des études proprement dites, le développement personnel des enfants reste un objectif important pour l'orphelinat. Chaque enfant a la possibilité de participer à des cours de Bharata Natyam, de yoga, de chant.

Vacances

Comme les autres années, nous avons essayé de maintenir le temps de vacances à la montagne durant le mois le plus chaud de l'année. La difficulté de pouvoir faire venir des bénévoles d'encadrement cette année nous a vraiment handicapé. Par chance il a été possible d'inviter les enfants pour un séjour de 15 jours à RTU Kallupatty chez le Frère James Kimpton.

Intervention des autorités indiennes.

Ces derniers mois, les services sociaux de l'union territoriale de Pondicherry ou nationaux (Delhi) ont multiplié leurs visites de contrôle avec, à chaque visite, une liste d'exigences à mettre en œuvre. Il s'agit du « Social Welfare Department », du CWC (Child Welfare Committee), de UTPCPS (Union Territory of Pondicherry Child Protection Society) et accessoirement de l'AMS (Académie of Management Studies). Il semble que ces organismes veulent renforcer les contrôles et éviter certaines dérives. Même si Annai Velanganni est bien considéré par ces autorités, nous sommes placés dans l'obligation de procéder à certaines modifications de fonctionnement. Ainsi les enfants ont dû être répartis en 4 groupes au lieu de 3. Des réunions par tranches d'âge doivent être organisées tous les trimestres. Une boîte à idée a été mise en place au réfectoire. Ces changements qui ne sont pas forcément expliqués et compris perturbent un peu les enfants.

La présence des plus grandes qui poursuivent leurs études au-delà de 18 ans reste un problème litigieux avec ces autorités. Pour résoudre cette question, Devi a nommé 4 grandes comme responsables des dortoirs des autres enfants. Ce statut leur donne une place particulière qui doit les protéger.

Le Comité Indien.

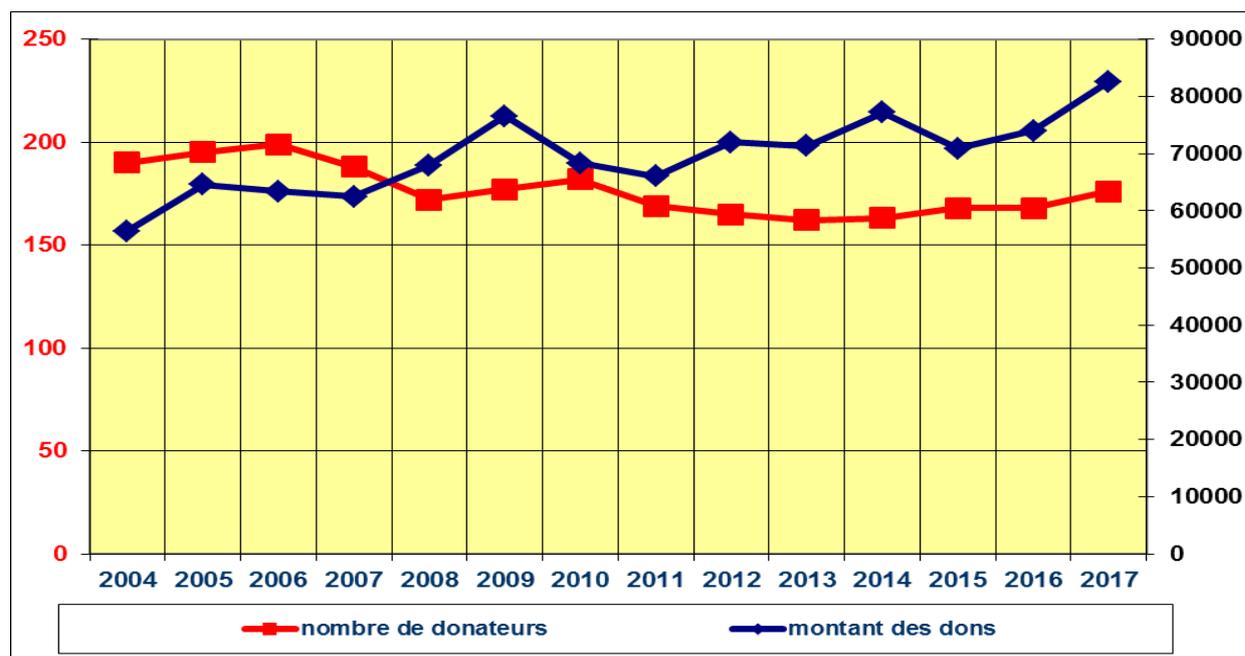
La nouvelle Présidente du Comité Indien, Madame ROMANA, a malheureusement de graves soucis avec la santé de son fils et doit passer une bonne partie de son temps en France. Le soutien qu'elle pouvait apporter à DEVI dans sa gestion quotidienne lui manque vraiment.

La question du renforcement du Comité Indien est une question récurrente et difficile à régler du fait que l'engagement volontaire désintéressé est peu présent dans la culture indienne.

A la suite de son intervention, DEVI répond aux nombreuses questions des parrains et marraines présents à cette assemblée.

2 - Rapport d'activité Dons et Donateurs en France

Evolution du nombre de donateurs et du montant des dons entre 2003 et 2017



Compte d'exploitation 2017 (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

Recettes		Dépenses	
Parrainages et dons	82 586,04	Virement en Inde (x13)	71 500,00
		Sanitaires des petits	1 700,00
		Travaux cuisine	2 500,00
INS'INDIA (véhicule)	12 500,00	Frais bancaires	180,30
Renonciation à remboursement	870,31	Assurance RC	281,06
		Envoi reçus fiscaux	520,78
		Convocation AG	284,55
		Réunions CA	870,31
total	95 956,35	total	77 837,00
		Résultat :	18 119,35
		(réserve achat véhicule 12 500 €)	

3 – Renouveau partiel du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, l'assemblée procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Le tirage au sort de 2006 avait désigné sortant en 2018 Joseph DUBOEUF et Michèle DUBOEUF.

Tous deux se représentent et sont élus à l'unanimité.

4 – Point sur le volontariat

A plusieurs reprises nous avons parlé du durcissement de la position des autorités indiennes qui nous a conduits à suspendre toute activité de volontaires en l'attente d'une position plus claire.

Le Conseil d'Administration a décidé de procéder cette année à un test pour la candidature de volontaires pour le séjour d'été. Remi Flassayer va suivre cette question.

4 – Questions diverses - Demande de séjour en France pour un enfant de l'orphelinat

Une marraine interpelle le président à propos d'une demande qu'elle a formulé pour inviter son filleul en France lors des prochaines fêtes de fin d'année. Sur cette question, le Président rappelle les règles votées par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration :

1. Avant l'âge de 18 ans, l'enfant n'ayant pas de passeport, il lui est impossible de venir en France.
2. Par la suite, à la lumière de quelques échecs, l'association exprime les plus grandes réserves vis-à-vis de ces projets de séjours. Un accord ne pourra être donné seulement dans le cas où ce séjour en France correspond à l'opportunité d'un projet personnel et professionnel de l'enfant.
3. Avant toute évocation de ce projet avec l'enfant, il est indispensable d'en parler avec les responsables de l'orphelinat et avec l'association française.

Le président constate que ces règles n'ont pas été respectées et que les responsables de l'association sont mis devant le fait accompli. Par ailleurs, ce voyage ne correspond à aucun projet pour l'enfant.

Dans un esprit de conciliation et comme cela a déjà été dit à la marraine, le Président propose que ce séjour en France soit accepté si l'enfant obtient avec succès son baccalauréat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.